



L'ECHO DE MONTPEYROUX



Bulletin Municipal N°128

15 Février 2017



COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

2017

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE	P3
CONSEIL MUNICIPAL	P4 à 7
RADIO MONTPEYROUX	P8 à 9
ASSOCIATIONS	p10 à 15
MOANGI	p16

ETAT CIVIL



Elodie MONDINO et Frédéric MASSOL

Suzana DIMITRIEVSKA et Benoit FOURNEL

REGRETS

Mme KIRWAN Patricia

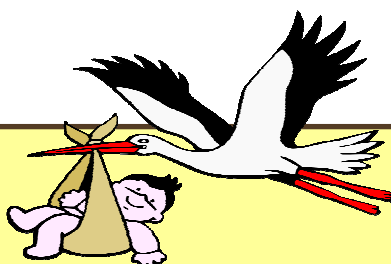
Mme SAINTE CATHERINE Lydia

Mr KNOCKAERT Cyrille

Mr GINESTE Guy



NAISSANCES



ANOUCK et TESS de Jeanne DREAN et Benjamin JACQUART

OCEANE de Marjorie COIGNARD et Olivier DUVAL

REDACTION : COMMISSION INFORMATION

TIRAGE DU 18 FEVRIER 2017 710 EXEMPLAIRES



EDITORIAL



Cette nouvelle année 2017 démarre très fortement..

Tout d'abord sur le plan du labeur :

- Le parking rue du jujubier va aérer cette rue et permettre plus de stationnements.
- Les bureaux partagés qui vont voir les 2 anciennes salles de classe devenir de nouveaux bureaux pour de nouvelles entreprises.
- Les logements à loyers modérés rue du plô seront terminés début mars, les 3 logements sont attribués.
- Le parking du Barry nécessite une extension foncière (345m2), avant aménagement.

Le travail des commissions continue notamment la commission finances, qui doit élaborer le budget.

Il ne nous reste plus qu'à continuer le travail dans l'intérêt de notre beau village et contribuant à améliorer la qualité de vie de tous.

Le Maire : CLAUDE CARCELLER

TRAVAUX

Logements à loyers modérés 6 rue du Plô

Les travaux des logements à loyers modérés de la rue du Plô touchent à leur fin. Ils ont été retardés par le désistement de l'entreprise de peinture qui avait été choisie initialement lors de l'appel d'offre. Un deuxième appel a donc dû être réalisé. C'est une entreprise de Boujan-sur-Libron qui a été retenue. Les travaux de peinture ont ainsi débuté le 23 janvier pour une durée d'un mois. Nous espérons pouvoir louer les appartements dès le 1^{er} mars.

Parking rue du Jujubier

Courant 2016 nous avons usé du droit de préemption de la commune afin d'acquérir une maison avenue des platanes ainsi qu'un terrain qui lui était rattaché situé rue du Jujubier.

Concernant la maison, après quelques travaux un nouveau logement sera proposé à la location.

Concernant le terrain, l'aménagement d'un parking est en cours de réalisation par les employés communaux. Un mur de soutènement sera construit en limite de propriété afin de retenir la terre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Philippe VIDAL, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Josiane LIGONNIERE, Françoise VON-LUSCHKA, Gilles CREPEL, Claude GOUJON, Jeanine NONROY, Béatrice WILLOQUAUX.

Etaient excusés : Fabrice VANQUATEM, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Marie-Claire FRYDER.

Ont donné procuration : Marie-Claire FRYDER à Norbert ALAIMO

Date de la convocation : 09/12/2016

Secrétaire de séance : Béatrice WILLOQUAUX

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du dernier conseil municipal admettant en non-valeur certaines créances présentées par le Trésorier comme restant dues à la commune par divers tiers. Le conseil municipal avait accepté de perdre certaines créances, mais avait refusé l'admission en non-valeur de certaines autres, dont la succession.

Il précise ensuite que le Trésorier insiste pour faire admettre en non-valeur la somme de 6 562.30 € correspondant aux impayés d'une succession, au motif que le TGI de Montpellier a désigné par ordonnance en date du 2 décembre 2016 Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques en tant que curateur.

Le Trésorier précise que la commune pourra toujours faire valoir sa dette. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, moins un contre (Françoise LUSCHKA)

- ◆ **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 6 562.30 €, restant dues par cette succession.
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Trésorier.

Objet : Indemnité de conseil du Trésorier – Exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'accorder une indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Concernant la gestion de Montpeyroux, il s'agit du Trésorier de Gignac, et l'indemnité à allouer s'élève à 522.53 € brut pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- ◆ **DECIDE** d'accorder une indemnité de conseil à Monsieur le trésorier de Gignac,
d'un montant brut de 522.53 € pour l'exercice 2016.
- ◆ **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet

Objet : Virement de crédits

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

♦ VOTE les crédits suivants :

- Section d'exploitation :

Dépenses : Art 66111 : 2 200 € (intérêts des emprunts)

Art 6541 : 6 500 € (Admission en non valeur)

Recettes : Art 748314 : 8 700 € (Dot comp TP)

- Section s'investissement :

Dépenses : Art 21318/041 : 17 150 € (Intégrations travaux)

Art 2313/041 : 44 450 € (Intégrations travaux)

Recettes : Art 2031/041 : 61 600 € (Intégration travaux)

Objet : Mise en conformité des compétences de la communauté de communes Vallée de L'Hérault au 31 décembre 2016 – Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle la Loi « NOTRe » relative aux compétences que doivent obligatoirement exercer les communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 et le fait qu'elles doivent mettre en conformité leurs statuts avant le 1^{er} janvier 2017.

Il précise que cette réforme législative impose désormais l'exercice pour les communautés de communes de quatre compétences obligatoires.

- Deux des nouvelles compétences « obligatoires » sont créées sans référence à l'intérêt communautaire, à savoir « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et, déjà exercées par la communauté de communes, doivent simplement être reclassées dans les statuts de la communauté de communes.

- Les compétences obligatoires précédemment exercées au titre du « développement économique » sont modifiées par l'ajout d'une part, de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et d'autre part, l'ajout de la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ; la référence à l'intérêt communautaire n'apparaissant plus sauf pour la politique du commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

♦ SE PRONONCE favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, comme proposés en annexe.

Objet : Modification de la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Nouvelle répartition des sièges

Par courrier en date du 23 novembre 2016 Monsieur le Préfet de l'Hérault a informé les communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault des conséquences, à l'échelle communautaire, de la démission récente de plus d'un tiers des conseillers municipaux du Conseil municipal de la commune de Saint André de Sangon et de l'impossibilité

Il doit donc être procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires, avant le 18 janvier 2017, conformément aux nouvelles dispositions autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires ; la procédure de composition des conseils communautaires par accord local telle que définie préalablement aux dernières élections municipales ayant fait l'objet d'une censure par le Conseil constitutionnel en date du 20 juin 2014 n°2014-405 QPC.

La nouvelle composition du conseil de la communauté de communes pourra être établie :

- soit sur la base d'un accord local,
- soit conformément à la répartition dite de droit commun, fixée par arrêté du Préfet.

Les deux répartitions possibles font apparaître que la répartition établie sur la base de l'accord local, soit 47 sièges, semble la plus juste en terme de représentation des communes.

Cette répartition se rapprocherait davantage de la répartition actuelle du Conseil communautaire, sachant que les communes perdant un siège le perdront inévitablement dans l'une ou l'autre des répartitions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, moins un contre
(Philippe VIDAL)

- ◆ **APPROUVE** la répartition des sièges du conseil communautaire établie sur la base d'un accord local,

Objet : Groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms, marché de reprographie.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du schéma de mutualisation du pôle informatique et télécoms, avec la communauté de communes, le lancement du marché pour le renouvellement du parc de reprographie est prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- ◆ **SE PRONONCE** favorablement sur la procédure de passation proposée par le coordonnateur du groupement, à savoir une procédure d'appel d'offre restreint, au titre des articles 25 & 69 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans, conformément à l'article 78 du même décret, pour le renouvellement du parc de reprographie et services associés des membres du groupement de commandes du service informatique mutualisé,
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché afférent ainsi que toute décision concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Objet : Groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms, marché de reprographie. Désignation d'un représentant pour la Commission Appel Offre (CAO) Ad Hoc.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du schéma de mutualisation du pôle informatique et télécoms, avec la communauté de communes, le lancement du marché pour le renouvellement du parc de reprographie est prêt.

Il convient d'élire un membre de la CAO de la commune, et son suppléant, pour siéger au sein de la CAO du groupement de commandes du système d'information mutualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- ♦ **DESIGNE** Madame Catherine GIL en tant que titulaire, et Monsieur Gilles CREPEL en tant que suppléant pour siéger au sein de la CAO ad hoc du groupement de commandes du système d'information mutualisé.

Objet : Avis sur le projet de Plan Local de l'Habitat 2016-2021 de la CCVH

Monsieur le Maire présente le rapport sur le projet du second programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes de l'Hérault, pour la période 2016-2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- ♦ **SE PRONONCE** favorablement sur le projet du programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes de l'Hérault, pour la période 2016-2021.

Objet : Permis de démolir - Instauration—Nouvelle formalité d'urbanisme

Le premier adjoint, en charge de l'urbanisme, précise qu'une demande de démolition d'une maison a été déposée en Mairie et que le service instructeur de la CCVH demande à la commune de se positionner sur l'instauration du permis de démolir, sachant que cette réglementation n'est pas prévue ni par le POS ni par le PLU, et qu'elle doit être délibérée expressément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- ♦ **DECIDE** d'instaurer le permis de démolir, à compter de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Objet : Parcelle D 812 - Acquisition

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a usé du droit de préemption de la commune pour la parcelle cadastrée section D n° 812, au lieu-dit Les Bains.

En effet, cette parcelle est située en limite de la zone boisée longeant le ruisseau de Lagamas, zone dans laquelle la commune est déjà propriétaire d'un grand nombre de parcelles, confortant la protection de ce site naturel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- ♦ **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces administratives afférentes à l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°812, notamment donner pouvoir au notaire.

Objet : DETR 2017 – Demande de subvention – Nouvelle Cantine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'augmentation des effectifs des enfants accueillis à la cantine scolaire ; à ce jour certains services dépassent 100 repas servis en 2 services. Une plus grande salle per-



ERRATUM

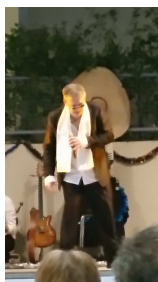
Une erreur s'est glissée lors de l'impression de l'agenda 2017

La photo de l'adjointe à la communication a été publiée à la pla-

INFORMATION A TOUS LES PARENTS

Il est rappelé aux parents que lorsqu'un enfant est malade ou doit être absent la journée il faut impérativement en avertir l'école au 04 67 96 64 35 pour l'absence en classe.

Prévenir également la coordinatrice du périscolaire au 06 14 39 69 44 ou le secrétariat de mairie au 04 67 96 61 07 pour tout ce qui concerne la cantine, les accueils du matin et du soir et le centre de loisirs du mercredi après-midi.



Repas des aînés

Le repas des aînés s'est déroulé samedi 21 janvier. Pari réussi avec cette nouvelle formule, puisque le repas a réuni 150 personnes. Autour d'un menu (concocté par DELICES TRAITEUR) panier de Saint-Jacques, Fondant de canard, fromage, charlotte aux poires. Le tout arrosé avec notre bon vin de Montpeyroux.

Claude Carceller, maire, et l'équipe municipale accueillaient les convives à l'heure de l'apéritif. Après le discours de Mr le Maire, le groupe **INDIGOK** et l'humoriste **Marc OLIVIER** ont assuré la continuité des festivités pour le plus grand plaisir des yeux et des oreilles.

La chaleur et la convivialité ont sûrement contribué à l'excellence de la fête. L'après midi s'est

Bienvenue chez les Lutins de Montpeyrroux !

Juste à côté de l'école maternelle, le jardin d'enfants accueille les tout-petits dans d'excellentes conditions. Pensez dès maintenant aux inscriptions pour la rentrée prochaine !

Le jardin d'enfants « Les Lutins » accueille les petits Montpeyrrousiens ainsi que les enfants des villages avoisinants (St Jean de Fos, St Saturnin...). Il est géré par la communauté de communes Vallée de l'Hérault. Il est doté de 14 places et accueille les enfants âgés de 20 mois à 4 ans.

Vous pouvez dès maintenant procéder à la préinscription de votre enfant

pour l'année 2017, soit en remplissant la fiche à télécharger sur le site web de la communauté de communes

www.cc-vallee-herault.fr soit en vous renseignant auprès de la directrice du jardin d'enfants. Contact : 04 67 67 87 66



L'HÉRALTAISE EST UNE MANIFESTATION :

- Comptant pour le Trophée Label d'or
- Au profit de la Ligue Contre le Cancer
- Engagée dans une démarche écoresponsable, labellisée Eco-Cyclo
- Adhérente à l'Association Européenne des Cyclosporistes



PROGRAMME DU WEEK-END

VENDREDI 31 MARS 2017 À MONTPEYROUX

- 11h à la cave coopérative Castelbarry
Retrait des dossards du Contre la Montre en Combiné
- 13h sur la place de Montpeyrroux
Premiers départs du Contre la Montre
- 17h à la cave coopérative Castelbarry
Remise des Prix

SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2017 À GIGNAC

- 10h et 14h (Boulevard du Moulin)
Courses des Jeunes
- 9h30 et 14h30 à l'OTI St Guilhem-Vallée
de l'Hérault - Parc d'activité de Camalcé
Balades VTT Vignoble et Patrimoine
- De 14h à 18 h (Espace culturel)
Retrait des dossards et dernières
inscription aux 138km, 90km, 52km

DIMANCHE 2 AVRIL 2017 À GIGNAC

- 6h30 à 8h45 (Espace culturel)
Retrait des dossards pour les 138km,
90km, 52km
- 9H00 : Départ du 90 km
- 9H20 : Départ du 138 km
- 9H30 : Départ du 52 km
- 16H00 : Remise des prix

Information
et inscription sur
heraultsport-pingeon.fr



CycloHeraultaise



S.A.S. 60DAK



Les chats errants ne vivent pas une liberté heureuse...
faim, peur, maladie, persécutions, sont leur quotidien

LES STERILISER, C'EST LES AIDER !

Agissez avec nous !

Photo Pixabay

Association des Chats Libres de Montpeyrroux
Email : asso.les.ronronneurs@gmail.com
Facebook : LesRonronneurs - 06 58 45 66 34 - 04 67 88 63 69



Seule solution efficace pour contrôler la population des chats errants
en leur évitant l'euthanasie, la maladie et la maltraitance

LA STERILISATION

*Convaincus que la stérilisation assure la tranquillité des quartiers,
l'arrêt des portées abandonnées ou tuées, la réduction des bagarres
et de la transmission de maladies, NOUS PROPOSONS*

une 1^{ère} campagne de stérilisation des chats errants
sur la commune de Montpeyrroux en partenariat avec la mairie
du 15 janvier au 15 mars 2017

OPÉRATION MENÉE PAR L'ASSOCIATION "LES RONRONNEURS"

Si vous souhaitez nous aider à la capture des chats ou
si vous avez repéré des chats errants... Contactez-nous.
Merci pour eux !



Association des Chats Libres de Montpeyrroux

Tél. 06 58 45 66 34 / 04 67 88 63 69
Email : asso.les.ronronneurs@gmail.com

Page Facebook :
www.facebook.com/LesRonronneurs



Une année 2017 culturelle, artistique et conviviale !

L'association de quartier « Dysse animée » lors de sa récente assemblée générale,

a défini le calendrier de ses manifestations pour 2017.

A noter dès à présent sur vos agendas nos prochains rendez-vous de convivialité, de partage et de fête.

Soirée Raclette

Samedi 3 mars

Vide-grenier de printemps

Samedi 28 mai en nocturne de 16h à 22h

Repas de quartier

Samedi 2 juillet

Concert La Dyssa dança avec repas partagé

Samedi 24 septembre

Spectacle de Noël

lors du marché de Noël de Montpeyroux

Les adhésions (tarif inchangé : 5€ par famille par an,) sont ouvertes

les bulletins à votre disposition



DIMANCHE 9 AVRIL



RANDONNEE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour tous renseignements s'adresser au foyer de l'amitié:

à Mr MAGNAT Bernard : 04.67.96.63.63

mettrait d'effectuer un seul service, et surtout d'intégrer dans la structure un système phonique permettant de réduire au mieux le bruit durant le repas, source insidieuse de stress et d'énervement pour les enfants. Par ailleurs le coin cuisine nécessite une réorganisation pour plus d'efficacité et l'assurance d'une parfaite hygiène. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

* **DECIDE** de réaliser une nouvelle cantine,

* **RETIENT** le projet présenté pour un montant HT de 352 000 €

* **SOLLICITE** une sub-
cadre de la DETR 2017,

vention au taux le plus élevé possible dans le



LE FOYER DE L'AMITIE

Informe ses adhérents que l'Assemblée Générale
se tiendra le samedi 18 février 2017 à 11h30
à la salle polyvalente des Micocouliers.

Elle sera suivie du repas traditionnel

MENU

Apéritif

Cornet d'abondance aux fruits de mer et St Jacques

Trou normand

Civet de biche sauce grand veneur et sa garniture

Assiette 3 fromages

Ile flottante et sublime au chocolat

Vins et café

Participation : 20€ par personne à régler à l'inscription. Dernier délai pour s'inscrire: le 10 février.

Inscriptions en salle du Rosaire le mardi de 14h30 à 17h.

ANIMATION par Chantons le FA de l'atelier de technique vocal

Au besoin vous pouvez joindre :

Bernard 04 67 96 63 63

M Claude 04 67 44 72 40

FOYER RURAL

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

LIEU D'ACCES MULTIMEDIA

L 'espace public numérique est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Bureau du Foyer Rural, salle polyvalente, en dessous de la bibliothèque.

04 67 44 00 03 – fr.montpeyroux@wanadoo.fr / Site: fr.montpeyroux.fr

Notre animateur est disponible pour vous aider à devenir autonome avec votre ordinateur.

Venez au bureau pour consulter notre offre de formation et services divers.

Comme par exemple :

- Récupération des données supprimées par erreur).
- installation, et mise en service de vos périphériques.
- Initiation à Windows 7-Windows 8 - Windows 10 –

Bureautique Word 2007, 2010, 2013

- Installation du système d'exploitation.

- Installation d'un anti-virus, pare-feu, etc

- Découverte et maîtrise d'internet et sa messagerie.

- Transfert de vos données, photos, documents vidéos

sur support amovible, Disque dur externe, clé USB, DVD.

- Création d'un album photo et d'un diaporama musical.



Foyer Rural

Ateliers du Carnaval

Pendant les vacances de février (du 4 février au 20 février 2017) :

Si le Carnaval 2017 se déroule le samedi 8 avril :

Le mercredi 8 et jeudi 9 février 2017 de 16h30 à 18h30

Le mercredi 15 et jeudi 16 février 2017 de 16h30 à 18h30

Le mercredi 5 et le jeudi 6 avril 2017 de 16h30 à 18h30



Si le Carnaval 2017 se déroule le samedi 22 avril, poursuite des ateliers pendant les vacances de Pâques du 1 avril au 18 :

Le mercredi 12 et jeudi 13 avril 2017 de 16h30 à 18h30

Le mercredi 19 et jeudi 20 avril 2017 de 16h30 à 18h30

Venez-vous inscrire au bureau du Foyer Rural,
Salle Polyvalente du lundi au vendredi de 14h à 18h
tél : 04 67 44 00 03 Mail : fr.montpeyroux@wanadoo.fr

Site : fr.montpeyroux.fr

Ateliers gratuits.

Inscriptions obligatoires, places limitées

LE FOYER RURAL L'ASSOCIATION MIEUX ÊTRE /ART TENTION CARNAVAL

Le thème choisi est celui des années 1930 avec les robes style Charleston, les boas, les chapeaux à plumes, les longs colliers, les costumes de gangsters....

Afin de pouvoir travailler ensemble, l'**Association Mieux Être** organise un atelier couture ouvert à tous, **les mardis de 17h à 18h30 dans la salle du Rosaire.**

L'association Mieux être est toujours à la recherche de tissus, voilages, boutons, fils, matériel divers.... Vous pouvez les amener à la salle du rosaire les mercredis de 17h à 20h. Merci à vous.

Le Foyer Rural organise un atelier Carnaval pour petits et grands (à partir de 7 ans) animé par **Art Tention**, les bénévoles et l'animateur du Foyer Rural, pour la réfection de grosses têtes, la création de Mr Carnaval. Celui-ci se déroulera pendant **les vacances scolaires de Février (du 4 février au 20 février 2017) et celles de Pâques du 1 avril au 18 avril 2017.**

Inscriptions obligatoires, places limitées. Ateliers gratuits

Le Carnaval 2017 se déroulera soit le samedi 8 avril soit le samedi 22 avril

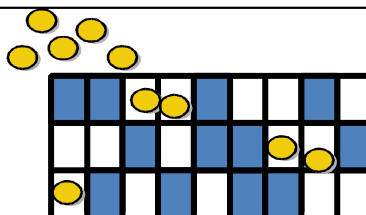


Voici les 3 prochains événements organisés par les Cagaruillettes.
Ce sont des moments de cordialité, d'échange et votre présence est un moyen de soutenir les projets de l'Ecole...

LE LOTO DE L'ECOLE ARRIVE

LE DIMANCHE 12 MARS 17H00

Dans la salle du Foyer Micocoulier



Participation à l'événement emblématique du village **"Toutes caves ouvertes"**

LE DIMANCHE 16 AVRIL 2017 les Cagaruillettes vous proposeront des dégustations

tout en douceur à consommer sans modération :

Crêpes et Pâtisseries Orientales.



C'est NOUVEAU !!!! Course pédestre pour tous les enfants de la Maternelle au CM2

Plusieurs distances proposées en fonction de l'âge des enfants

Parcours bleu (200m) Parcours vert (400m) : Parcours rouge (800m) Parcours noir (1200m)

Récompense et goûter offerts à tous les coureurs

Accord des parents et inscription obligatoire avant le **15 avril 2017** - Participation : 2€

Renseignements : Thomas Rodts (06.76.83.71.40) - Benjamin Bertet (07.60.09.93.83)

Auréli Jarlégan (06.76. 42.74.09)

L'ATELIER DU LUNDI

vous informe

Calendrier de l'année 2017

Dates à retenir



EXPO salle du couvent: du 31 mars au 7/8 avril 2017

exposition tableaux, tombolaReconduction d'une œuvre commune avec le public représentant la place de l'horloge En 2016 vous étiez plus de 80 à avoir participé à ce tableau exposé à l'accueil de la mairie.

Nous comptons sur vous pour battre un nouveau record

(date du vernissage sera communiquer une semaine avant sur affiches et flyers)

EXPO église du BARRY: du 29 juillet au 6 août 2017

Culture Plurielles ne s'associera pas à nous cette année pour l'exposition du Barry. Cependant notre association L'Atelier du LUNDI reprend seule le flambeau. Suivez bien les infos qui vous seront communiquées en cours d'année car nous souhaitons organiser autour de l'exposition des manifestations diverses ouvertes au public

Nos voyages de l'année 2017

-fin mai 2017 nous allons à Bordeaux sur trois jours en groupe ne dépassant pas 20 personnes. Sont concernés en priorité les ADH et ceux ayant participé aux précédents voyages. Les dates définitives vous seront communiquées en contactant la responsable

&

-En automne (date non fixée, nous faisons notre sortie annuelle en bus sur la journée; journée ouverte à toutes et tous Montpeyrousiens par ordre d'inscription. La destination sera communiquée au printemps Surveillez l'Echo !!

Vous pouvez nous contacter les lundis A.M salle du couvent pendant notre Atelier ou par téléphone à :

Mme M.F GOUJON 0676538603/0499910742

ou

Mme E.CARON-LAVIOLETTE au 0467966034

A BIENTOT



"CARNABAL ES ARIVAT"



Etymologiquement, "carnaval" viendrait du mot latin "carné lévare" : "enlever la chair". Cette fête primitivement profane, remontant au IIIème ou IVème siècle avant J.C marquait le temps des réjouissances rythmant le cycle des saisons. C'était la période pendant laquelle maîtres et valets échangeaient leur rôle : le maître devenait le valet et vice versa. On pensait aussi, en ce temps là, que les morts revenaient parmi les vivants et ce retour coïncidait avec celui du printemps et de la renaissance de la nature.



Au Moyen Âge, l'Eglise s'empara de cette tradition pour la situer entre l'Epiphanie et le Mercredi des Cendres, premier jour du Carême. Carné lévaré : enlever la viande, la graisse, faire maigre : entrer en Carême. Aussi, avant que cette période d'austérité ne commence, on rit, on chante, on danse. Chaque pays, chaque région, chaque ville, le moindre petit village, tout un chacun a sa manière de fêter Carnaval. Cependant, bien des similitudes persistent que l'on soit en France, en Italie ou au Brésil. Ainsi, où que l'on soit, on se masque, on se travestie, on se poursuit dans les rues pour s'asperger de confettis et s'enrouler de serpents.



Chez nous, Carnaval se prépare durant des mois en vue du clou de cette période festive qui reste le grand défilé des chars. Ces chars que l'on prépare dans le secret des granges familiales. Chacun a son rôle à tenir : les hommes façonnent des armatures métalliques donnant à leur carcasse les formes inhérentes au thème choisi, sur lesquelles viendront se poser les milliers de fleurs multicolores que les femmes et les enfants auront fabriquées en papier crépon frisé. Bien des costumes sont aussi cousus avec tendresse pour déguiser une telle en princesse, un tel en schtroumf ou autre personnage de conte de fée ou de B.D. Au jour J, fièrement campé sur le siège de son tracteur propre comme un sou neuf, le propriétaire de l'appareil va faire défiler son char au pas de l'escargot sous les regards admiratifs et les bravos enthousiastes de la foule. Après la parade, sur la place principale de la cité, les "festéjaïrès" se retrouvent en chemise de grand'mère, pour danser la ronde comique "le branle du soufflet". Gare alors au malheureux badaud qui admire la ronde d'un peu trop près car aux paroles "Et buffa-z-y... (la décence m'interdit d'écrire les dernières paroles !), il va recevoir en pleine figure, un jet de farine dont les facétieux danseurs ont rempli leur soufflets !

La fête dure ainsi plusieurs jours, puis vient le terrible jugement de Sa Majesté Carnaval, énorme poupée grotesque de paille et de carton, souvent bourrée de pétards. La sentence est infaillible : Sa Majesté Carnaval doit être brûlée en place publique et c'est au milieu des rires, des musiques et des pétarades que s'achève la grande fête de Carnaval.



Adiou pauvre Carnabal !